

BULLETIN DE RÉSERVATION EXPOSANT

Salon du Bien-Être, de l'Esthétisme et de l'Ésotérisme

1er, 2 et 3 mai 2026

LE HANGAR

Informations exposant

Nom / Prénom : _____

Nom de l'entreprise : _____

Numéro SIRET : _____

Adresse : _____

Code postal / Ville : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Site internet / Réseaux sociaux : _____

Description de l'activité

Merci de décrire brièvement votre activité et les prestations proposées :

Choix de l'emplacement

(À valider préalablement avec l'organisateur)

Il est possible de réserver plusieurs stands. Une remise de -20 % est appliquée uniquement sur le 2^e stand (voir article 13 des CGV)

Intérieur - Hangar / Grange

Stand n° : _____

Tarif / jour : _____ €

Total 3 jours : _____ €

Extérieur - Terrain nu

3 x 3 m → 60 € / jour → 180 € les 3 jours

4 x 5 m → 100 € / jour → 300 € les 3 jours

Options complémentaires

Location tonnelle (extérieur uniquement)

Tonnelle 3 x 3 m → 50 € les 3 jours

Tonnelle 4 x 5 m → 75 € les 3 jours

Option Électricité

(Valable pour tous les stands - intérieur et extérieur)

Branchement électrique → 5 € / jour → 15 € pour les 3 jours

L'alimentation électrique sera acheminée directement jusqu'au stand par l'organisation. Toute demande spécifique devra être signalée lors de l'inscription.

Restauration exposants

Une petite restauration sera proposée sur place.

La réservation et le choix des sandwiches seront communiqués ultérieurement.

Récapitulatif financier

Montant emplacement(s) : _____ €

Remise éventuelle : _____ €

Options : _____ €

Total à régler : _____ €

Modalités de règlement

La réservation est validée uniquement à réception :

- Du présent bulletin complété et signé
- Du règlement intégral

Virement bancaire

Chèque

IBAN: FR76 3002 7170 2700 0216 3870 220 CMCIFRPP

Aucun emplacement ne sera bloqué sans paiement.

Engagement de l'exposant

Je soussigné(e) _____

- Déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Participation
- Accepte sans réserve lesdites conditions
- M'engage à participer aux 3 journées complètes
- Reconnaiss qu'aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'annulation

Fait à : _____

Le : _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour engagement »

Signature :

Conditions Générales de Participation

Salon du Bien-Être, de l'Esthétisme et de l'Ésotérisme

1er, 2 et 3 mai 2026 – Le Hangar

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Participation définissent les modalités d'inscription et de présence des exposants au Salon du Bien-Être, de l'Esthétisme et de l'Ésotérisme organisé au Hangar les 1er, 2 et 3 mai 2026. Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

Article 2 – Modalités d'inscription

La participation au salon est validée uniquement :

- Après confirmation écrite de disponibilité par l'organisateur
- À réception du bulletin d'inscription complété et signé
- À réception du règlement intégral

Aucun emplacement ne sera réservé sans règlement.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature afin de garantir la cohérence, la qualité et l'équilibre des activités représentées.

Article 3 – Engagement, annulation et remplacement

L'inscription engage l'exposant sur l'intégralité des 3 journées du salon.

Toute inscription est ferme et définitive.

En cas d'annulation, pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement ne pourra être effectué.

L'exposant pourra proposer un remplaçant, sous réserve :

- D'une validation écrite préalable par l'organisateur
- Que l'activité proposée respecte l'esprit et les thématiques du salon
- Que le dossier du remplaçant soit complet

Le remplacement ne modifie en aucun cas les conditions financières initiales.

En cas d'absence non signalée ou de non-présentation le jour de l'événement, aucun remboursement ne pourra être réclamé.

Article 4 – Installation et démontage

L'installation des stands pourra avoir lieu à partir du jeudi 30 avril 2026, selon les créneaux horaires communiqués ultérieurement par l'organisateur.

L'installation devra impérativement être finalisée avant l'ouverture officielle au public le vendredi 1er mai 2026 à 10h.

Le démontage est autorisé uniquement le dimanche 3 mai 2026 à l'issue de la fermeture officielle du salon.

Il est strictement interdit de démonter son stand avant la clôture officielle.
En cas de partage du stand avec un autre exposant validé, les opérations de montage et démontage devront impérativement avoir lieu en dehors des horaires d'ouverture au public.

Chaque exposant s'engage à :

- Respecter les horaires communiqués
- Maintenir son stand ouvert et actif pendant toute la durée de l'événement
- Restituer son emplacement propre et entièrement libéré

Tout départ anticipé pourra entraîner l'exclusion des éditions futures.

Article 5 – Stands extérieurs et conditions météorologiques

Les exposants ayant réservé un emplacement extérieur reconnaissent que leur participation est soumise aux conditions météorologiques.

En cas d'intempéries ou de conditions climatiques défavorables (pluie, vent, tempête, fortes chaleurs ou toute situation présentant un risque), l'organisateur pourra :

- Adapter la configuration des espaces
- Modifier les implantations
- Réorganiser certains emplacements
- Prendre toute décision nécessaire pour garantir la sécurité

Aucun remboursement ne pourra être exigé en raison des conditions météorologiques.

Chaque exposant extérieur est responsable de la stabilité et de la sécurisation de son matériel.

Article 6 – Charte esthétique et qualitative

Afin de préserver l'harmonie et le positionnement qualitatif du salon, chaque exposant s'engage à :

- Présenter un stand soigné et cohérent
- Utiliser une nappe neutre ou élégante (aucun plastique apparent)
- Maintenir une signalétique claire et professionnelle
- Porter une tenue adaptée à l'univers du salon
- Éviter tout affichage agressif ou promotion excessive

L'organisateur pourra demander toute modification nécessaire afin de préserver l'image globale de l'événement.

Article 7 – Activités autorisées

Les activités proposées doivent être en lien avec :

- Le bien-être
- L'esthétisme

- Le développement personnel
- Les pratiques énergétiques
- Les produits naturels ou artisanaux cohérents

L'organisateur veille à maintenir un équilibre entre les activités représentées.

Article 8 – Conférences et ateliers

Une salle de réunion d'une capacité d'environ 30 personnes pourra être mise à disposition gratuitement, par créneaux horaires, pour les exposants souhaitant proposer une conférence ou un atelier.

Les créneaux seront attribués selon l'ordre des demandes et l'équilibre du programme général.

Article 9 – Responsabilité et assurance

Chaque exposant est responsable :

- De son matériel
- De ses marchandises
- De son installation
- De sa responsabilité civile professionnelle

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de vol, perte, dégradation ou incident.

Article 10 – Sécurité et conformité

Les exposants s'engagent à respecter les normes de sécurité en vigueur et les consignes communiquées par l'organisateur.

Toute installation jugée dangereuse ou non conforme pourra être refusée.

Article 11 – Communication et droit à l'image

L'exposant autorise l'organisateur à utiliser son nom, son logo et des images de son stand à des fins de communication liées au salon.

Article 12 – Force majeure

En cas de force majeure indépendante de la volonté de l'organisateur, l'événement pourra être reporté, adapté ou annulé sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée.

Article 13 - Offre Multi-stands

Il est possible de réserver plusieurs stands. Une remise de -20 % est appliquée uniquement sur le 2^e stand, sous réserve que les deux stands soient réservés par la même entreprise, au même nom et avec le même numéro SIRET. La remise ne s'applique pas :

- Aux stands réservés par des entreprises différentes
- Aux regroupements entre exposants
- Aux options (tonnelle, électricité, etc.)
- Aux éventuels stands supplémentaires au-delà du second

Toute tentative de réservation groupée visant à contourner cette règle pourra entraîner l'annulation de la remise.